

Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels

Dixième session
Genève, 13 – 15 décembre 2021

RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LA PRÉSIDENTE

approuvé par le groupe de travail

1. Le Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels (ci-après dénommé "groupe de travail") s'est réuni à Genève les 13 et 14 décembre 2021.
2. Les membres suivants de l'Union de La Haye étaient représentés à la session : Allemagne, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Cambodge, Canada, Côte d'Ivoire, Danemark, Égypte, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Hongrie, Israël, Italie, Jamaïque*, Japon, Kirghizistan, Lituanie, Maroc, Mexique, Norvège, Pologne, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie, Suisse, Tadjikistan, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Union européenne et Viet Nam (42).
3. Les États ci-après étaient représentés en qualité d'observateurs : Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Barbade, Chine, Colombie, El Salvador, Inde, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malaisie, Népal, Ouzbékistan, Pérou, Philippines, République tchèque, Sri Lanka, Thaïlande et Yémen (23).

* Le 10 novembre 2021, le Gouvernement de la Jamaïque a déposé son instrument d'adhésion à l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels ("Acte de 1999"). L'Acte de 1999 entrera en vigueur à l'égard de la Jamaïque le 10 février 2022.

4. Les représentants des organisations internationales intergouvernementales ci-après ont participé à la session en qualité d'observateurs : Organisation eurasiennne des brevets (OEAB) (1).

5. Les représentants des organisations internationales non gouvernementales ci-après ont participé à la session en qualité d'observateurs : Association allemande pour la protection de la propriété intellectuelle (GRUR), Association communautaire du droit des marques (ECTA), Association japonaise pour la propriété intellectuelle (JIPA), *Brazilian Association of Intellectual Property* (ABPI), Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI), Institut agréé des agents de marques (CITMA), *International Trademark Association* (INTA), *Japan Patent Attorneys Association* (JPAA) et MARQUES – Association des propriétaires européens de marques (9).

6. La liste des participants figure dans le document H/LD/WG/10/INF/1 Prov.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

7. Mme Wang Binying, vice-directrice générale, Secteur des marques et des dessins et modèles, Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), a ouvert la dixième session du groupe de travail et souhaité la bienvenue aux participants au nom de M. Daren Tang, Directeur général de l'OMPI.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT ET DE DEUX VICE-PRÉSIDENTS

8. Mme Diana Heredia García (Mexique) a été élue à l'unanimité présidente du groupe de travail, et Mme Miriam Ragala (Maroc) et M. David R. Gerk (États-Unis d'Amérique) ont été élus vice-présidents à l'unanimité.

9. M. Hiroshi Okutomi (OMPI) a assuré le secrétariat du groupe de travail.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

10. Le groupe de travail a adopté le projet d'ordre du jour (document H/LD/WG/10/1 Prov.) sans modification.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU PROJET DE RAPPORT DE LA NEUVIÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE DÉVELOPPEMENT JURIDIQUE DU SYSTÈME DE LA HAYE CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

11. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document H/LD/WG/9/8 Prov.

12. Le groupe de travail a adopté le projet de rapport (document H/LD/WG/9/8 Prov.) sans modification.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EXÉCUTION COMMUN

13. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document H/LD/WG/10/2.

14. La présidente a indiqué en conclusion que le groupe de travail accueillait favorablement la soumission à l'Assemblée de l'Union de La Haye, pour adoption, d'une proposition de modification du règlement d'exécution commun en ce qui concerne les règles 21 et 26, ainsi qu'il est indiqué dans l'annexe du document H/LD/WG/10/2, la date d'entrée en vigueur proposée étant le 1^{er} avril 2023.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : PROPOSITION DE MODIFICATION DES INSTRUCTIONS ADMINISTRATIVES

15. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document H/LD/WG/10/3.

16. La présidente a indiqué en conclusion que le groupe de travail jugeait souhaitable de modifier :

i) les instructions 202, 302 et 601 des instructions administratives, ainsi qu'il est indiqué dans l'annexe du document H/LD/WG/10/3; et

ii) l'instruction 301 des Instructions administratives, ainsi qu'il est indiqué dans l'annexe du résumé présenté par la présidente,

avec une date d'entrée en vigueur fixée au 1^{er} avril 2022.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : INTRODUCTION ÉVENTUELLE DE NOUVELLES LANGUES DANS LE SYSTÈME DE LA HAYE

17. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents H/LD/WG/10/4 et H/LD/WG/10/5.

18. La présidente a indiqué en conclusion que le groupe de travail :

i) a prié le Secrétariat de se concerter avec les parties contractantes de l'Arrangement de La Haye et d'autres États membres de l'OMPI, afin d'apporter des précisions sur les questions et les informations pertinentes de manière à aider le groupe de travail dans son examen de cette question à sa prochaine session; et

ii) a demandé au Secrétariat d'établir une étude approfondie des incidences financières et de la faisabilité technique de l'introduction de nouvelles langues dans le système de La Haye, tenant compte des solutions techniques, en particulier la traduction automatique, pour examen par le groupe de travail à sa prochaine session.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

19. Le Bureau international a fait le point sur :

- i) les considérations relatives à une éventuelle nouvelle présentation du *Bulletin des dessins et modèles internationaux*;
- ii) les nouveaux services Web de La Haye; et
- iii) les rapports sur la répartition des taxes dans le système de La Haye.

20. Le groupe de travail a pris note des informations actualisées.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LA PRÉSIDENTE

21. Le groupe de travail a approuvé le résumé présenté par la présidente faisant l'objet du présent document.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA SESSION

22. La présidente a prononcé la clôture de la session le 14 décembre 2021.

[L'annexe suit]

**Instructions administratives
pour l'application de l'Arrangement de La Haye**

(en vigueur le [1^{er} avril 2022])

[...]

**Troisième partie
Conditions relatives aux noms et adresses**

Instruction 301 : Noms et adresses

[...]

d) Une adresse doit être libellée de la façon habituellement requise pour une distribution postale rapide et doit au moins comprendre toutes les unités administratives pertinentes, jusque et y compris le numéro de la maison, s'il y en a un. En outre, ~~les~~ un numéros de téléphone peut ~~en outre et de télécopieur, une adresse électronique ainsi qu'une adresse différente pour la correspondance peuvent~~ être indiqués.

[Fin de l'annexe et du document]